



DIUME

DIU de Médecine Esthétique (Diplôme Inter-Universitaire)

Formation diplômante pour les actes médicaux à visée esthétique

MAQUETTE

Une université chargée de la coordination nationale (coordination tournée) : Marseille

amu Faculté des sciences
médicales et paramédicales
Aix Marseille Université

INSCRIPTIONS : DIUME.ORG

LISTE DES ACTES MÉDICAUX À VISÉE ESTHÉTIQUE

1. Peeling : superficiels et moyens.
2. Comblement et volumétrie : visage, mains et décolleté exclusivement (nez exclu).
3. Les lasers et autres sources d'énergie : actes réservés aux indications esthétiques en dehors de toute pathologie dermatologique :
 - Lasers épilatoires.
 - Lasers vasculaires.
 - Lasers pigmentaires.
 - Lasers fractionnés ablatifs et non ablatifs.
 - Lumières pulsées.
 - LED.
 - Radiofréquence externe.
 - Radiofréquences avec micro-aiguilles.
 - Ultra-sons : HIFU.
 - Micro-ondes courtes.
 - Cryolipolyse.

ACTES EXCLUS DU CADRE DU DIU

- Peeling : profond.
- Injectables :
 - Non résorbables.
 - Les greffes adipocytaires.
 - Lipolyse par injection.
 - Cellules souches et concentrés sanguins
- Lasers et autres sources d'énergie :
 - Lasers ablatifs conventionnels.
 - Photothérapie dynamique (PDT).
 - Radiofréquence sous-cutanée invasive
- Les fils tenseurs non résorbables.
- Les greffes capillaires.

FORMATION THÉORIQUE (88,5 HEURES)

Possibilité de formation à distance « on line » en ZOOM, mais incluant 20h minimum de formation présente sur un seul site (3 journées).

Première année		
J1	08h	Peau + Anatomie
J2	08h	La consultation esthétique
J3	08h	Les lasers et autres dispositifs à base d'énergie 1
J4	08h	Les lasers et autres dispositifs à base d'énergie 2
J5	07h	Les lasers et autres dispositifs à base d'énergie 3 + Cosmétologie
J6	07h30	Toxine 1
J7	07h30	Toxine 2
Deuxième année		
J8	07h	Peelings et comblement 1
J9	08h	Comblement 2
J10	08h	Comblement 3 + Méthodes complémentaires
J11	08h	Complications + Cas clinique 1
J12	04h30	Cas clinique 2 + Déontologie

FORMATION PRATIQUE (MINIMUM 80 HEURES)

La formation pratique représente 14 demi-journées de stage, soit 70h à 80h, soit l'équivalent de 2 semaines à temps complet, du lundi au vendredi.

Ces demi-journées de stage doivent être réalisées et validées par des dermatologues ou des chirurgiens plasticiens.

- Stages pratiques dans les structures et chez des praticiens agréés par les coordonnateurs locaux des 2 spécialités :
 - Chirurgiens plasticiens, membres de la [Société Française de Chirurgie Plastique, Reconstructrice & Esthétique \(SoFCPRE\)](#).
 - Dermatologues, membres de la [Société Française des Lasers en Dermatologie \(SFLD\)](#) ou de la [Société Française d'Esthétique en Dermatologie \(SFED\)](#).

Tous accrédités par les coordonnateurs locaux du DIU et qui pratiquent régulièrement des actes de médecine esthétique et de lasers.
- 2 à 3 stagiaires maximum simultanés par praticien et par formation :
 - 30h de formation portant sur les injectables.
 - 15h sur les peelings.
 - 35h de formation portant sur les lasers et les techniques physiques.